

Parcours d'une demande de renseignements oraux sur le sous-sol, à distance via Teams (relatifs aux risques de mouvements de terrain)

Pour quoi ?

- Dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire : pour avoir des explications sur l'avis rendu par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) et sur les conditions de mise en œuvre des prescriptions formulées.
- Ou à l'occasion d'un projet immobilier (ex : achat, futurs travaux) pour avoir :
 - Des informations sur la situation du terrain concerné vis-à-vis des anciennes carrières ou de la dissolution du gypse antéludien
 - Des informations sur les risques pouvant en résulter et les méthodes de prévention
 - Un pré-avis oral sur une future demande d'autorisation de construire
- Je retrouve toutes les modalités sur www.paris.fr/carrieres

Attention, ces rendez-vous ne sont pas adaptés pour :

- Signaler un incident

Pour cela, j'envoie un mail à igc.dvd@paris.fr en indiquant la localisation précise de l'incident et en joignant un plan de situation ainsi qu'une photo

- Traiter du déroulement d'un chantier de consolidation

Pour cela, j'envoie un mail à igc.dvd@paris.fr

- Aborder des problématiques d'infiltration des eaux pluviales ou de retrait-gonflement des argiles

Pour cela, je me rapproche de la collectivité dont je dépends

Les étapes du parcours :

1		Je choisis un créneau pour des renseignements oraux à distance via : RDV renseignements IGC <i>Je reçois un accusé de réception</i> <i>Je peux décaler ou annuler mon RDV si besoin via RDV renseignements IGC</i> <i>Le rendez-vous aura lieu via Teams</i>
2		Le jour du rendez-vous, avant 9h45, je reçois une invitation par mail contenant un lien de connexion pour un ordinateur, une tablette ou un téléphone <i>Je peux convier une autre personne au rendez-vous en lui transférant ce lien</i>
3		Je rejoins mon rendez-vous à distance quelques minutes avant <i>J'active mon micro (et ma caméra, si je le souhaite)</i> <i>Via Teams</i>
4		J'échange avec l'agent de l'IGC <i>L'entretien dure 25 minutes maximum</i> <i>Durant le rendez-vous :</i> <i>Il est interdit d'enregistrer les éléments échangés lors du rendez-vous</i> <i>Je peux demander à l'agent de l'IGC l'autorisation d'effectuer des copies d'écran</i> <i>Si besoin, j'adresse des documents complémentaires à : igc.dvd@paris.fr</i>

5		Après le rendez-vous, un formulaire de satisfaction m'est envoyé <i>J'y réponds si je le souhaite</i>
---	---	--

MODE D'EMPLOI :

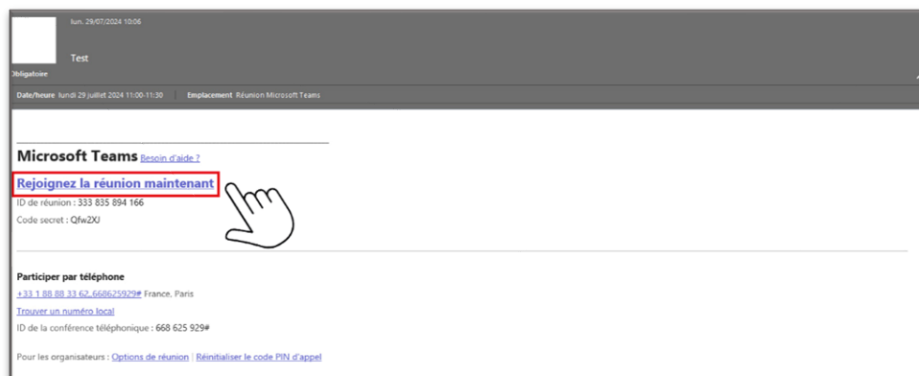


Rejoindre la réunion avec un ordinateur ou une tablette équipée d'un micro

J'ouvre l'invitation envoyée par l'agent sur ma boîte mail et je clique sur « **Rejoignez la réunion maintenant** ».

Je vérifie que mon micro est activé, j'active la caméra si je le souhaite et je clique sur « **Rejoindre maintenant** ».

Mon rendez-vous peut commencer.

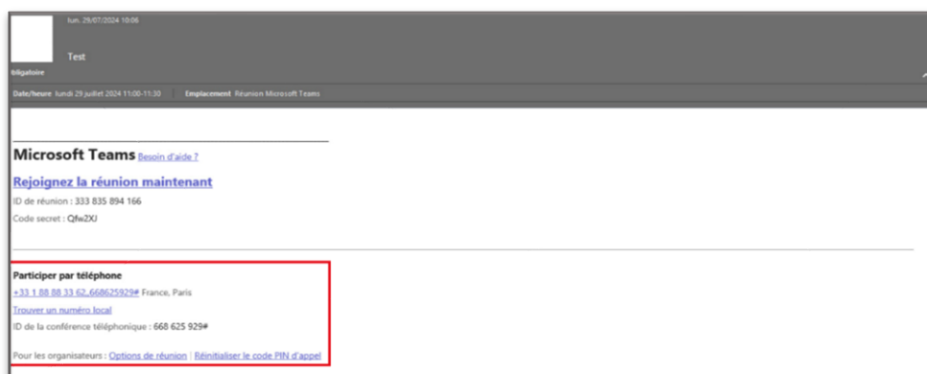


Rejoindre la réunion avec un téléphone

Je relève le numéro de téléphone indiqué dans l'invitation.

J'appelle ce numéro.

Je saisis l'identifiant du rendez-vous « **ID de la conférence téléphonique** » :



Si je ne reçois pas d'invitation

Je vérifie le dossier « courrier indésirable » de ma boîte mail.



Je n'arrive pas à me connecter

Si je n'arrive pas à me connecter, l'agent me contacte par téléphone 5 minutes après l'heure du rendez-vous. Il utilise le numéro que j'ai indiqué lors de ma prise de rendez-vous.